

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire |
| Herausgeber: | Comité central de la Croix-Rouge |
| Band: | 23 (1915) |
| Heft: | 12 |
| Artikel: | Chambres de soldats |
| Autor: | [s.n.] |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-549059 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plusieurs d'entre nous, femmes, ne seront pas touchées par l'impôt de guerre, d'autres vivent dans des conditions qui leur permettent d'ajouter une contribution supplémentaire aux prestations exigées par ce dit impôt. La souscription nationale des femmes suisses leur procurera à toutes l'occasion de faire preuve d'esprit de sacrifice.

Femmes suisses ! Lorsque, le 20 octobre, commencera la collecte nationale des femmes, songez avec reconnaissance à ce qu'est pour vous la patrie dans ces

temps difficiles, et déposez joyeusement votre offrande sur son autel. L'obole du pauvre et l'or du riche ont la même valeur quand ils proviennent l'un et l'autre d'un même sentiment patriotique.

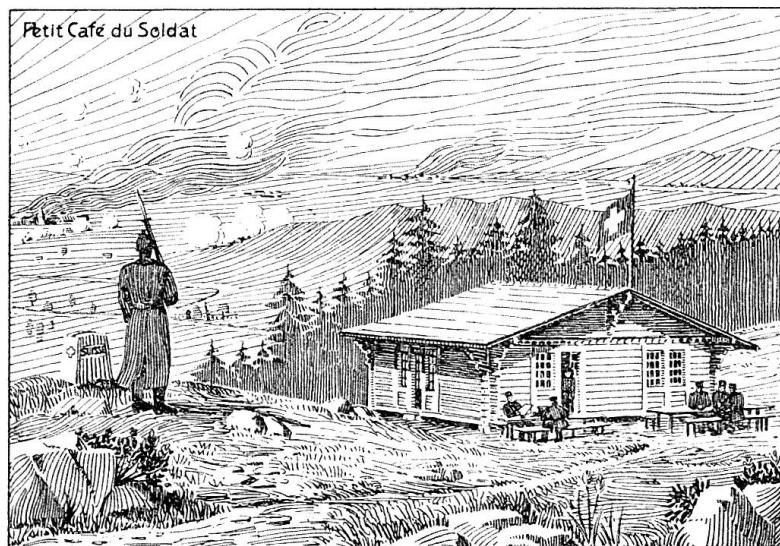
Qu'aucune Suissesse ne reste indifférente à la souscription nationale des femmes afin que celle-ci soit ce qu'elle doit être: *un acte patriotique de toutes les femmes suisses.*

Le Comité administratif à Berne: *Bertha Trüssel*, Présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses.

Chambres de soldats

En plusieurs endroits où nos troupes ont été cantonnées, non loin de nos frontières, des comités de bienfaisance auxquels la Croix-Rouge n'est pas étrangère, ont installé des « Chambres de soldats ».

là que nos soldats ont pu passer leurs soirées, trouvant un local propre et confortable, des journaux, de quoi faire leur correspondance ou des jeux, ainsi que du café, du thé ou du chocolat.

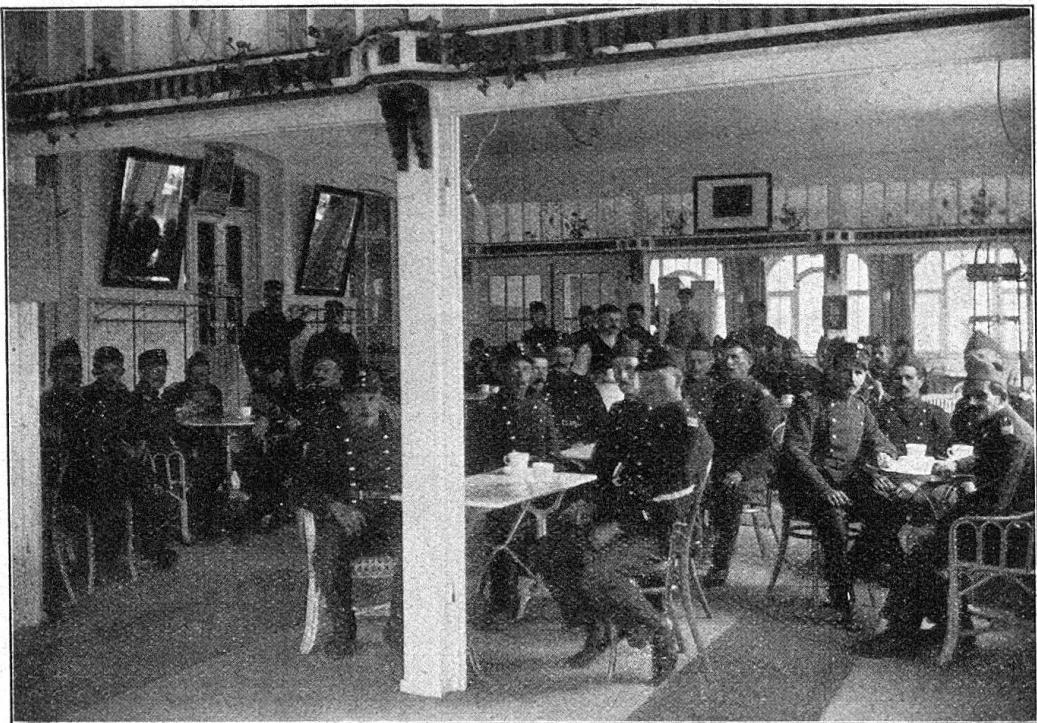


Le „Chalet Motta“ ou „Petit café du soldat“, inauguré à Berne le 19 octobre 1915.

Elles ont été organisées soit dans des ateliers inutilisés, dans des hangars vides, dans des caves à fromage (!), des remises à voitures, des chambres disponibles, des restaurants, même dans un château. C'est

Des milliers de nos troupiers ont pu éviter ainsi de passer leurs soirées au cabaret et d'y dépenser inutilement de l'argent.

Dernièrement encore, une Maison du Soldat a été inaugurée à Berne, en pré-



Une „chambre de soldats“ installée en hiver 1914.



Petite „chambre de soldats“ à proximité de la frontière.

sence du Général Wille et d'une foule d'officiers qui s'intéressent aux œuvres créées en faveur de nos soldats mobilisés. Il s'agit du « Chalet Motta », placé sous

le haut patronage du président de la Confédération. C'est une maisonnette démontable, genre châlet suisse, pouvant être montée et démontée en 48 heures, et qui a pris le nom de « Petit Café ». On n'y

sert point de boissons alcooliques, et le café noir sucré n'y coûte que 10 centimes la tasse.

Au prix où en sont aujourd'hui les denrées, il paraît difficile de faire mieux !

Instructions sur les précautions à prendre contre la fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde (typhus abdominal, fièvre nerveuse, fièvre muqueuse), est causée par un microbe, le bacille d'Eberth, qui, deux à trois semaines après son introduction dans le corps, détermine une infection générale caractérisée entr'autres par une élévation continue de température.

Le germe typhique se trouve dans les excréptions des malades, les selles, les urines et les expectorations. Il ne se transmet guère par l'air. *C'est par le contact direct, soit du malade, soit des objets qu'il a touchés, soit surtout des linge souillés par les déjections, que la contamination se produit.*

Dans le plus grand nombre de cas, c'est par l'eau de boisson qu'il pénètre dans l'économie.

Voici les principales précautions à prendre pour éviter sa transmission :

1. Le malade doit être isolé dans une chambre bien aérée, sans rideaux ni tapis, et dans laquelle on ne laissera que les objets ou les meubles indispensables. Le lit sera placé de manière que l'on puisse approcher le malade de tous les côtés.

2. Les personnes qui soignent ce malade pénétreront seules dans la chambre ; les enfants et les jeunes gens en seront sévèrement exclus.

3. Le malade sera tenu dans une grande propreté. Il sera fréquemment lavé et les

linges souillés seront immédiatement enlevés.

4. Le principal danger de contagion pour les personnes qui soignent le typhoïdé vient de l'infection de leurs mains. Pour y parer, elles auront soin de les laver immédiatement après tout changement de linge et toute opération de toilette sur le malade. Un simple lavage dans l'eau ne suffit pas. Les mains seront lavées à la brosse et au savon pendant quelques minutes dans de l'eau chaude, puis après seront rincées dans une solution chaude de lysol (2 cuillères à café dans un $\frac{1}{2}$ litre d'eau) ou dans une solution chaude de sublimé corrosif (une pastille de 50 centigrammes dans un $\frac{1}{2}$ litre d'eau).

Il est bon de disposer de deux cuvettes dont l'une restera remplie en permanence de liquide désinfectant, de manière à ce que les gardes puissent facilement y plonger leurs mains après s'être occupées du malade. Un simple attouchement des mains du malade peut être l'origine d'une contagion.

Il est dangereux d'embrasser le malade.

5. Il serait avantageux pour les gardes de porter un costume facile à laver (blouses, par exemple) ; elles le quitteront pour sortir de la chambre du malade.

6. Les déjections du malade (selles, urines) seront recueillies dans des vases de nuit ou dans des bassins et seront mélangées